

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA MARDI 4 OCTOBRE 2022

Le quatre octobre de l'année deux mille vingt-deux, à neuf heures trente, l'Assemblée Générale Ordinaire du Syndicat National des Agents de Direction MSA (SNADMSA) s'est réunie, conformément à la convocation adressée le 21 septembre dernier, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOËREC.

L'Assemblée Générale étant composée au moins du cinquième des adhérents (présents ou représentés), le Président, Edgard CLOËREC ouvre l'Assemblée Générale Ordinaire à 9 h 30.

Par ailleurs, le Président procède à l'identification des participants par appel retranscrit sur une feuille de présence dûment certifiée ; et souhaite la bienvenue aux collègues qui ont nouvellement adhérents au syndicat. Il remercie Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, de sa présence.

1. RETOUR SUR LES REUNIONS D'ÉCHANGES DU 16 SEPTEMBRE 2022

Au regard du contexte institutionnel actuel, le Conseil d'Administration du SNADMSA a souhaité aller à la rencontre des Agents de Direction, adhérents ou non, le vendredi 16 septembre dernier, pour répondre aux attentes et aux inquiétudes face à divers sujets, tels que :

- l'application de la Convention Collective et son évolution ;
- l'exercice des missions des Cadres Dirigeants ;
- la nouvelle responsabilité des Agents de Direction.

Le Conseil d'Administration se satisfait de l'excellent taux de participation et des nombreux échanges qui se sont tenus au cours de ces réunions.

Une synthèse détaillée des échanges a été réalisée et adressée à Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA.

2. INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA, FE.BLANC

Monsieur François-Emmanuel BLANC indique être heureux de pouvoir s'adresser aux membres du syndicat à l'occasion de cette Assemblée Générale. C'est un moment important qui favorise la relation directe et les interactions.

Il reprend ensuite les événements récents liés à la situation géopolitique et économique après de longs mois en situation de crise sanitaire inédite.

Il rappelle que la MSA est un acteur indispensable et incontournable du monde rural, et, est certain que c'est le moment de consolider notre rôle et d'être reconnus par les Pouvoirs Publics ainsi que tous les acteurs de notre pays.

Cependant, la crise révèle aussi la confrontation dans la relation avec l'Etat ; un logiciel bismarckien, le nôtre (autonomie, dépassement du cadre) qui s'oppose à un logiciel beveridgien (centralisateur).

Il revient sur la nécessité que la tête de réseau optimise le pilotage sur la gestion du régime.

Pour ce qui concerne les salaires, il indique que des négociations sur la Convention Collective Nationale des Agents de Direction vont être engagées dans le cadre d'un nouveau mandat de négociation qui va être demandé.

Le nouveau Directeur de la Sécurité Sociale attend la fin de la négociation de la COG avec le régime général afin d'en faire un retour d'expériences qui permettra d'obtenir, peut-être, un positionnement de l'Etat. Il rappelle aussi qu'un mandat a été donné au Ministre de la Santé pour réfléchir à l'organisation de son Ministère.

Il passe ensuite au projet stratégique de l'institution : MSA 2030. Il s'agira d'une démarche de co-construction et d'association de tout le réseau, comme pour MSA 2025, et ceci, afin de favoriser le débat interne dont les conditions seront définies prochainement. Il s'agira d'une concertation généralisée de tous les salariés, et de tous les élus, pour que le projet soit abouti avec toutes les composantes de la MSA.

Le Président remercie chaleureusement Monsieur François-Emmanuel BLANC de son intervention.

Des échanges ont ensuite lieu entre les participants et Monsieur BLANC sur différents sujets tels que :

- les difficultés rencontrées sur le système d'information ;
- DIA : en attente d'arbitrages favorables depuis plusieurs mois ;
- la réorganisation de la CCMSA.

3. QUESTIONS STATUTAIRES

3.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 10 septembre 2021 publié sur le site internet snadmsa.fr

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 10 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3.2 Présentation des comptes de l'exercice 2021

Monsieur Jean-Jacques LAFAYE, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2021 à travers le rapport financier en soulignant :

A. LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 8 926,92 € contre un excédent de 7 648,40 € en 2020 soit une progression de 1 278,52 €.

Les charges

Les charges sont en baisse de 1 560,18 € à hauteur de 5 253,08 € contre 6 813,26 € en 2020.

Elles enregistrent une diminution en raison :

- de la baisse des frais d'honoraires qui ressortent à 0 € (- 2 200,00 €) en lien avec l'action du syndicat en vue de la reconnaissance de sa représentativité en 2020 ;
- des frais de déplacement, soit 0 € (- 508,88 €) en lien avec la crise sanitaire qui a induit la tenue de nos Conseils d'Administration en distanciel toute l'année 2021.

La cotisation à la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants est identique à celle de 2020, soit 1 500 €.

Les charges financières sont nulles comme en 2020.

Les charges exceptionnelles sont nulles comme en 2020.

Les Produits

Ils s'établissent à 14 180,00 € contre 14 461,66 € en 2020, soit une baisse de 281,66 €.

Les cotisations encaissées sont en légère baisse de 315 € et s'élèvent à 14 140 € (14 455 € en 2020).

Pour les actifs, on dénombre 111 cotisations acquittées en 2021 sur 183 appelées (129 cotisations acquittées en 2020 sur 154 appelées), soit un taux de recouvrement de 61 % en 2021, contre un taux de 84 % en 2020.

Concernant les retraités, 49 cotisations ont été acquittées sur 61 appelées en 2021 (32 cotisations acquittées en 2020 sur 57 appelées), soit un taux de recouvrement de 80 % en 2021 contre un taux de 56 % en 2020.

Les cotisations sont calculées suivant le barème adopté en Assemblée Générale, qui est resté inchangé depuis 2007.

Les produits financiers ressortent à 40,00 € (produits du compte sur livret association) contre 6,66 € en 2020.

Les produits exceptionnels sont nuls comme en 2020.

B. LE BILAN

Le total du bilan s'élève à 109 427,23 € contre 100 206,02 € en 2020 soit une hausse de 9 221,21 €.

L'Actif

L'actif est constitué du solde en trésorerie, soit 109 427,23 €, dont 80 046,66 € sur le compte sur livret et 29 380,57 € en compte courant, contre une trésorerie de 100 370,31 € en 2020, soit une hausse de 9 056,92 €.

Le Passif

Le passif est constitué des réserves, soit 100 206,02 €, contre 92 557,62 € après affectation du résultat de l'exercice 2020.

Après affectation du résultat 2021, dès lors que l'Assemblée Générale approuve les propositions qui lui sont faites par le Conseil d'Administration, le total des réserves sera porté de 100 206,02 € à 109 132,94 €.

Les charges à payer ressortent à 294,29 €.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils viennent de lui être présentés.

L'Assemblée Générale décide d'affecter à la réserve le résultat de l'exercice 2021, soit 8 926,92 €. Le montant de la réserve est ainsi porté à 109 132,94 €.

3.3 Rapport de la Commission de Surveillance - Exercice 2021





Préalablement, Monsieur LAFAYE rappelle que la Commission de Surveillance est composée de 2 Commissaires aux Comptes que sont Messieurs Hervé CURT et Jean-Marie BOULEC, désignés lors de l'Assemblée Générale du 10 septembre 2021.

L'Assemblée prend ensuite connaissance du rapport de la Commission de Surveillance réalisé suite à la vérification des comptes du SNAD 2021 effectué à la fin de l'été 2022. Messieurs CURT et BOULEC ont considérés que les comptes financiers établis par le Trésorier, au nom du Conseil d'Administration, étaient sincères et réguliers. Ils ont invités les membres à les approuver.

Conformément à l'article 15 des statuts, l'Assemblée Générale désigne Monsieur Jean-Marie BOULEC et Monsieur Hervé CURT à la Commission de Surveillance pour vérifier les comptes du SNADMSA de l'exercice 2022 et présenter un rapport à la prochaine Assemblée Générale.

3.4 Renouvellement des Administrateurs sortants

A l'unanimité, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs sortants 2022 :

-  Karine AMARANT
-  Etienne DUCONGE (*ne se représente pas*)
-  Bénédicte FEUILLEUX
-  Etienne LE MAUR

Par ailleurs, l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité les 2 candidats suivants à la fonction d'Administrateur :

-  Céline ARGENTI-DUBOURGET
-  Marie-Bénédicte BLANC

4. ACTUALITE SYNDICALE

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'actualité syndicale.

4.1 Rappel sur le SNAD

Préalablement, le Président effectue un rappel à l'attention des nouveaux adhérents, concernant le SNAD et son existence sous la forme actuelle depuis 20 ans. Il est précisé également que la Convention Collective a été négociée en 2000, ainsi que des avenants importants, en 2008. Elle s'appuie sur 5 acquis socles qui forment des atouts attractifs :

- une pesée des emplois identique dans le réseau ;
- un bon niveau, certes en retrait par rapport à la catégorie A du Régime Général, mais qui peut être caractérisé comme B+ ;
- des dispositifs intéressants et mobilisateurs RVCD et 19.2 avec un bémol concernant les collègues CCMSA et iMSA ;
- un dispositif de retraite supplémentaire à 3 % dont 1,2 % par le salarié ;
- un statut de Cadre Dirigeant pour tous.

4.2 Commissions Paritaire Mixte

Le Président informe les participants du retour du SNAD MSA au sein de la Commission Paritaire Mixte (CPM) avec comme représentants :

- Titulaires
 - o Edgard CLOEREC
 - o Isabelle GUEGADEN-MOREAU
 - o Jean-Jacques LAFAYE
 - o Pauline SIRE
- Suppléants
 - o Franck ASTIER
 - o Karine AMARANT
 - o Bénédicte FEUILLEUX
 - o Thierry GIRARD

L'installation de la Commission Paritaire Mixte a eu lieu le 8 février 2022, au cours de laquelle les points de négociation suivants, et soulevés par le SNAD, ont été abordés, à savoir :

- la révision du dispositif de rémunération (classification) ;
- une GPEC améliorée ;
- des conditions d'exercice sécurisées et dans une approche QVT.

Aussi, Monsieur CLOEREC, Président, invite les participants à prendre connaissance de l'intervention du SNADMSA lors de la Commission Paritaire Mixte du 23 juin 2022 (*consultable sur le site internet*).

Par ailleurs, ont également été traités :

- le toilettage de la Convention Collective ;
- l'application d'un avenant à l'identique du Régime Général (augmentation des plafonds du coefficient des Agents de Direction) (demande effectuée par le SNAD) ;
- un état des lieux de l'accès au CET pour les Agents de Direction de l'Institution ;
- une « charte » sur le travail à distance ;
- une information sur le dispositif de retraite supplémentaire - GAN ;
- le nouveau dispositif de responsabilité et le devenir de l'IRAC.

Enfin, il est annoncé les sujets qui seront, entre autres abordés lors de la prochaine Commission Paritaire Mixte qui se déroulera le 15 décembre prochain :

- le temps partiel retraite progressive ;
- la révision de la Convention Collective des Agents de Direction.

4.3 Représentativité

Il est par ailleurs noté une parution tardive de l'arrêté de représentativité en date du 22 décembre 2021, après après négociations avec la Direction Générale du Travail (DGT).

4.4 Commission de la Liste d'Aptitude

Il est rappelé que les représentants du SNAD à la Commission de la Liste d'Aptitude sont :

	Titulaires	Suppléants
Liste Agricole	Isabelle GUEGADEN-MOREAU	Pauline SIRE
	Etienne LE MAUR	Bénédicte FEUILLEUX
Liste Régime Général	Etienne LE MAUR	

4.5 Enjeux 2023

Pour conclure, Monsieur le Président présente les enjeux 2023 de l'actualité syndicale qui portent principalement sur :

- une veille sur l'évolution de la liste d'aptitude ;
- le positionnement sur la nouvelle responsabilité des Agents de Direction ;
- une revisite de la Convention Collective ;
- un suivi des travaux des Cadres Dirigeants ;
- favoriser un collectif d'Agents de Direction Solidaire ;
- mobiliser autour de la stratégie de l'Institution.

Le Président invite l'Assemblée Générale à prendre connaissance de l'évolution des Agents de Direction de l'Institution en termes de rémunération, âge, origine des entrées dans le réseau MSA, répartition hommes/femmes..., à travers le diaporama qui sera mis à disposition sur le site internet du SNAD.

5. CLOTURE DES TRAVAUX

Monsieur CLOËREC remercie les membres du Conseil d'Administration de leur participation.

Le Président,



Edgard CLOËREC